

Séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2018

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absent : monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2018-05-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 9 et 30 avril 2018

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 9 et 30 avril 2018. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h31 à 19h56

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

2018-05-02

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2018

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2018.

2018-05-03

Demande de permis PIIA - 78 chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Le Groupe Édifio* ;

ATTENDU que le projet a pour but de faire approuver le plan des aménagements paysagers du projet intégré d'un résidence pour personnes âgées sur le lot 5 422 912 au 78, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU qu'à l'exception des bandes de terrain qui longent les lignes latérale et arrière, les aménagements paysagers proposés dans la phase I répondent aux objectifs du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'approuver les aménagements paysagers prévus à la phase I ainsi que ceux qui bordent le mail piétonnier, sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve le plan des aménagements paysagers prévus à la phase I ainsi que ceux qui bordent le mail piétonnier du projet intégré situé sur le lot 5 422 912 au 78, chemin de Lavaltrie, aux conditions suivantes :

- le trottoir du mail piétonnier doit se poursuivre jusqu'à la ligne d'emprise du chemin de Lavaltrie ;
- le trottoir longeant le bâtiment de la phase I devra se poursuivre jusqu'à la ligne d'emprise du chemin de Lavaltrie, à la suite de l'urbanisation de la route 131 ;
- un écran végétal constitué d'un alignement d'arbres, d'arbustes ou de plantes doit être prévu le long des lignes latérale et arrière du terrain.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-04

Demande de dérogation mineure - lot 6 160 884 - chemin de Lavaltrie

Cette résolution numéro 2018-05-04 sera resoumise au vote lors d'une prochaine séance, monsieur le maire ayant apposé son droit de veto sur ladite résolution (L.C.V. article 53)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée *monsieur Pierre Pauzé pour KDM Realty inc.* ;

ATTENDU que la demande vise la construction, sur le lot 6 160 884, situé à l'angle du chemin de Lavaltrie et du rang Saint-Jean Sud-Ouest, une station-service qui comporte quatre entrées charretières au lieu de trois, ce qui déroge à l'article 7.2.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la

recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande, sous condition ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 6 160 884 situé sur le chemin de Lavaltrie, présentée par *monsieur Pauzé pour KDM Realty inc.*, conditionnellement au respect de la dérogation mineure autorisée par la résolution numéro 2018-04-04, en ce qui a trait à la largeur de l'entrée charretière donnant sur le rang Saint-Jean Sud-Ouest à 13,17 mètres.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-05

Demande de permis PIIA - lot 6 160 884 - chemin de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Pierre Pauzé pour KDM Realty inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la construction d'une station-service sur le lot 6 160 884 situé à l'angle du chemin de Lavaltrie et le rang Saint-Jean Sud-Ouest ;

ATTENDU l'important flux de circulation que génère cet usage ;

ATTENDU l'absence de végétaux le long de la ligne arrière du terrain ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, à l'effet d'approuver le projet, sous conditions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan d'implantation du projet de construction d'une station-service sur le lot 6 160 884 situé sur le chemin de Lavaltrie, aux conditions suivantes :

- un panneau d'entrée interdite doit être installé à la sortie du passage réservé aux livraisons donnant sur le rang Saint-Jean Sud-Ouest ;
- la bordure de béton qui sépare la voie de circulation réservée aux livraisons de celle qui est réservée aux commandes à l'auto, doit être prolongée jusqu'à la ligne d'emprise du rang Saint-Jean Sud-Ouest ;
- un écran végétal constitué d'un alignement d'arbres, d'arbustes ou de plantes doit être prévu le long de la ligne arrière du terrain ;

- au respect de la dérogation mineure autorisée par la résolution numéro 2018-04-04, en ce qui a trait à la largeur de l'entrée charretière donnant sur le rang Saint-Jean Sud-Ouest.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-06

Demande de dérogation mineure - lot 4 287 005 (terrasse Pelletier)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur François Le Bel* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le terrain situé sur le lot 4 287 005 situé sur la terrasse Pelletier, une habitation multifamiliale de trois logements sur un lot d'une largeur de 19,81 mètres au lieu de 20 mètres, ce qui déroge à l'article 4.2.3 du Règlement de lotissement RRU3-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 4 287 005, présentée par monsieur Le Bel.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-07

Demande de dérogation mineure - 60 rue Alain

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Michel Desgagné* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 60 rue Alain, un garage détaché qui présente une marge de recul avant, du côté de la place Giguère, de 5,11 mètres au lieu de 7,5 mètres et également, le garage présente trois portes au lieu de deux, ces deux aspects dérogent aux articles 3.4.1 et 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter partiellement la demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal accepte partiellement la demande de dérogation mineure relative à la construction d'un garage détaché au 60 rue Alain, en ce qui a trait à la marge de recul avant, mais refuse la troisième porte de garage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-08

Demande de dérogation mineure - lot 5 909 435 (terrasse Albert-Charland)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Robin Saulnier*.

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le terrain situé sur le lot 5 909 435 situé sur la terrasse Albert-Charland, un mur de soutènement confectionné de béton coulé, ce qui déroge à l'article 6.7 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU la proximité des résidences dans ce secteur ;

ATTENDU l'importance de préserver la qualité visuelle du secteur ;

ATTENDU que le conseil municipal entend refuser cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure relative au lot 5 909 435, présentée par monsieur Saulnier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-09

Demande de dérogation mineure - 310 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Caroline Ferguson* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, au 310 rue Saint-Antoine Nord, un garage détaché muni d'une porte d'une hauteur de 3 mètres au lieu de 2,45 mètres, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend refuser cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure relative au 310 rue Saint-Antoine Nord, présentée par *madame Ferguson*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Madame la conseillère, Isabelle Charette ayant voté contre la proposition.

2018-05-10

Demande de dérogation mineure - 390 rue Chantale

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Maria Liliana Mucha* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser, au 390 rue Chantale, l'implantation de l'abri d'auto dont la marge de recul latérale droite correspond à 0,7 mètre au lieu de 1,5 mètre, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 390 rue Chantale, telle que présentée par *madame Mucha*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-11

Demande de permis PIIA - 1531 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Laporte et associés Notaires* ;

ATTENDU que le projet vise à installer une enseigne dans une vitrine au 1531 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1531, rue Notre-Dame, à la condition que la superficie de l'aire d'affichage respecte les normes établies à cet effet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-12

Demande de permis PIIA - lot 6 166 399 - rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Andrée Guillemette et monsieur Daniel Aubin* ;

ATTENDU que le projet vise la construction du deuxième bâtiment du projet intégré qui comprend quatre bâtiments d'habitations unifamiliales jumelées sur le lot 6 166 399 situé sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU le plan du projet intégré déjà approuvé par le conseil ;

ATTENDU que l'architecture proposée du second bâtiment s'harmonise avec le premier bâtiment ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte les nouveaux plans du projet de construction sur le lot 6 166 399 du second bâtiment du projet intégré, présentés par *madame Guillemette et monsieur Aubin*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-13

Demande de permis PIIA enseignes - 295 rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *JB Enseignes inc.* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer les enseignes murales et dans la structure d'enseignes sur poteaux au 295, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU le critère d'évaluation visant l'harmonisation entre les enseignes ;

ATTENDU que le conseil municipal entend accepter partiellement la demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve partiellement le projet d'enseignes relatif au 295, rue Saint-Antoine Nord, en acceptant l'enseigne murale *Viking* et les enseignes sur poteaux *Viking* et *Boucherie* mais refuse les enseignes annonçant le *Jerky Shop* et le *Mexicain Bar*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-14

Demande de dérogation mineure - 570 et 580 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *Construction Tapco inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager sur les terrains situés aux 570 et 580 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de six habitations multifamiliales de trois logements dont la marge de recul latérale est à 1,43 mètre au lieu de 3,65 mètres, et dont les aires de stationnement comportent les aspects dérogatoires suivants au Règlement de zonage numéro RRU2-2012 :

- la distance avec les bâtiments est réduite à 0,75 mètre au lieu d'un mètre ;
- la distance avec les lignes de terrain est inférieure à un mètre ;
- 5 cases de stationnement nécessitent le déplacement d'un véhicule pour y accéder (stationnement en tandem).

ATTENDU que le conseil après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, entend accepter la demande, sous condition ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative aux 570 et 580, rue Notre-Dame, présentée par *Construction Tapco inc.*, conditionnellement au respect des droits de vue établis par le Code civil.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-15

Demande de permis PIIA - 570 et 580 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Construction Tapco inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'approbation d'un plan d'implantation et d'un plan d'aménagement des accès de stationnement d'un projet intégré aux 570 et 580, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement d'un projet intégré aux 570 et 580, rue Notre-Dame, présentés par *Construction Tapco inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-16

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 570 et 580 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *Construction Tapco inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager aux 570 et 580 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de six habitations multifamiliales de trois logements ;

ATTENDU que le projet intégré proposé respecte les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux 570 et 580 rue Notre-Dame, présentée par *Construction Tapco inc.*, aux fins d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré composé de six habitations multifamiliales de trois logements.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-17

Demande d'autorisation de démolition - 570 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Construction Tapco inc.*;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale situé au 570 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 570 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-18

Demande d'autorisation de démolition - 580 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Construction Tapco inc.*;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale situé au 580 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 580 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur les quatre prochaines résolutions, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec l'organisme voisin de l'immeuble visé dans ce dossier ; donc elle se retire et s'abstient de voter.

2018-05-19

Demande de dérogation mineure - 1721 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *madame Cindy Verreault et monsieur Maxime Marien* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager, au 1721 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de 9 logements répartis dans deux habitations multifamiliales de six et de trois logements, qui déroge aux articles 3.4.1 et 7.1.3 du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 :

- un des deux bâtiments présente une marge de recul latérale de 1,85 mètre au lieu de 3,65 mètres ;
- l'aire de stationnement est située à moins de 1 mètre des bâtiments ;
- l'aire de stationnement est entourée partiellement d'une bordure de béton.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, une personne intéressée prend la parole relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 1721, rue Notre-Dame, telle que présentée par *madame Verreault et monsieur Marien*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-20

Demande de permis PIIA - 1721 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Cindy Verreault et monsieur Maxime Marien* ;

ATTENDU que le projet vise l'approbation d'un plan d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement au 1721, rue Notre-Dame, en vue d'y aménager un projet intégré ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve le plan d'implantation et d'aménagement des aires de stationnement d'un projet intégré au 1721, rue Notre-Dame, présenté par *madame Verreault et monsieur Marien*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-21

Demande d'autorisation d'usage conditionnel - 1721 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel présentée par *madame Cindy Verreault et monsieur Maxime Marien* ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager au 1721 rue Notre-Dame, un projet intégré composé de deux habitations multifamiliales totalisant neuf logements ;

ATTENDU que le projet intégré proposé respecte les critères d'évaluation du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, quelques personnes intéressées prennent la parole relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au 1721 rue Notre-Dame, présentée par *madame Verreault et monsieur Marien*, aux fins d'autoriser l'aménagement d'un projet intégré aux conditions suivantes :

- implantation d'un écran végétal sur les lignes arrière et latérale (entre les lots 2 638 557 et 2 638 558) du projet ;
- érection d'une clôture sur les lignes arrière et latérale (entre les lots 2 638 557 et 2 638 558) ;
- délimitation, par un tracé de ligne entre les lots 2 638 557 et 2 638 949, de l'allée véhiculaire ;
- un seul conteneur pour les matières recyclables.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-22

Demande d'autorisation de démolition - 1721 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *madame Cindy Verreault et monsieur Maxime Marien* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale situé au 1721 rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 1721 rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Lisette Falker réintègre son siège.

2018-05-23

Modification dérogation mineure - 1181-1187 rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification à une dérogation mineure accordée à *Gestion Caroline Pelland inc.* par le biais de la résolution numéro 2017-02-02 ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser l'implantation du bâtiment situé aux 1181-1187 rue Notre-Dame, dont la marge de recul latérale droite correspond à 2,83 mètres au lieu de 3,65 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du Règlement de zonage RRU2-2012 ;

ATTENDU que le relevé de l'arpenteur qui a servi de base pour cette demande indiquait alors une marge latérale de 2,96 mètres ;

ATTENDU que le conseil accepte de modifier sa résolution numéro 2017-02-02 afin de corriger la marge latérale à 2,83 mètres ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal modifie la résolution numéro 2017-02-02 concernant la demande de dérogation mineure relative aux 1181-1187,

rue Notre-Dame, en ajustant la marge latérale accordée à 2,83 mètres, tel qu'indiqué au certificat de localisation produit en 2018.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-24

Retrait du règlement numéro RRU2-39-2018 (Distinct)

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 5 mars 2018, le règlement numéro RRU2-39-2018 (Distinct) intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-128, la zone R-171 ;*

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal procède au retrait du règlement numéro RRU2-39-2018 (Distinct) intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-128, la zone R-171.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-25

Adoption du second projet de règlement numéro RRU2-40-2018

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro RRU2-40-2018 en date du 7 mai 2018 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-40-2018 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de créer, à même une partie de la zone R-58, la zone R-172, dans le but d'y autoriser les projets intégrés à usage résidentiel et de réduire la marge de recul arrière dans la zone C-170, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-26

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière - renouvellement d'adhésion

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie renouvelle son adhésion à *l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière* pour l'année 2018-2019 et conséquemment autorise le paiement de la cotisation annuelle de 100 \$;

Que le conseil municipal désigne monsieur le conseiller municipal, Gaétan Bérard, à titre de représentant de la Ville aux *Assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-27

Adjudication de contrat - collecte des matières organiques putrescibles

ATTENDU que la MRC de D'Autray a procédé, en date du 24 avril 2018, à l'ouverture des soumissions relatives à la *collecte porte-à-porte et le transport des matières organiques putrescibles au centre de compostage* ;

ATTENDU que monsieur Guy Fradette de la MRC de D'Autray confirme la conformité de la plus basse soumission présentée pour le territoire lavaltois, soit celle de la firme *Enviro Connexions* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, suite à la recommandation de monsieur Fradette, octroie le contrat pour la *collecte porte-à-porte et le transport des matières organiques putrescibles au centre de compostage* à la firme *Enviro Connexions*, au coût de 466 022,70 \$, taxes en sus, cette dernière étant la plus basse soumissionnaire conforme ;

Que le contrat débute le 1^{er} juin 2018 et se termine le 31 décembre 2022 ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-28

Adoption du règlement numéro 240-2018

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 240-2018 intitulé : *Règlement aux fins de décréter, sur trois immeubles spécifiques, la construction d'une installation septique aux fins de desservir la résidence isolée qui y est construite et de procéder, à ces fins, à un*

emprunt à l'excédent accumulé non affecté de la Ville n'excédant pas 17 000 \$, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-29

Adjudication de contrat - travaux d'installation de systèmes de traitement des eaux usées

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour *des travaux d'installation de systèmes de traitement des eaux usées en milieu rural*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Excavation Champagne*, ledit contrat, pour une somme de 63 479,43 \$, incluant les taxes.

Que l'octroi de ce contrat est cependant conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement numéro 240-2018 relatif à l'exécution desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-30

Adjudication de contrat - réfection d'un ponceau - rang du Golf

Après étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par Éric Fournier, ingénieur de la firme *GBI Services d'ingénierie*, en date du 25 avril 2018, dans le cadre de la demande de soumissions publiques concernant la réfection d'un ponceau sur le rang du Golf ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, suite aux recommandations de monsieur Fournier, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Excavation Normand Majeau*, ledit contrat, au coût de 303 124,08 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 207-2015 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-31

Appel d'offres par voie d'invitation - travaux nouveaux branchements de services

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions par voie d'invitation pour des travaux de nouveaux branchements de services ;

Que les soumissionnaires invités soient ceux apparaissant à la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-32

Demande de soumissions publiques - réaménagement de l'hôtel de ville

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie demande des soumissions publiques pour des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-33

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - acquisition de deux afficheurs de vitesse

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'acquisition de deux afficheurs de vitesse, au coût de 9 925 \$, taxes en sus ;

Que cette somme soit appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté et transférée au poste budgétaire 02 355 01 649 *Afficheur de vitesse*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-34

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- autorisation de passage - travaux routiers à Lanoraie

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-35

Autorisation de passage - travaux routiers à Lanoraie

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) réalisera d'importants travaux

sur son réseau routier dans la Municipalité de Lanoraie au courant de l'été 2018, qui nécessiteront des déviations de la circulation automobile :

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie autorise le passage sur son territoire des véhicules automobiles des usagers concernés pendant la réalisation des travaux routiers dans la Municipalité de Lanoraie, lesquels sont prévus en juin et juillet prochains;

Que, plus précisément, la Ville autorise le MTMDET à utiliser les rangs Saint-François et Saint-Henri comme voie de détour ;

Que cette autorisation est cohérente avec les travaux routiers qui auront lieu sur notre territoire au même moment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-36

Autorisation de signature - protocole d'entente Judo Jikan Lanaudière

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la chef de division - sport et plein air, madame Nathalie Des Alliers, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente à intervenir avec l'organisme *Judo Jikan Lanaudière* ;

Que madame Des Alliers agisse à titre de représentante de la Ville auprès de l'organisme, relativement à l'application de ce protocole.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-37

Nomination - responsable des questions familles et des aînés

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que monsieur le conseiller, Denis Moreau, soit nommé personne élue responsable des dossiers familles et aînés pour la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-38

Autorisation de participation - Journée régionale MADA - Lanaudière

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Denis Moreau, à participer à la Journée régionale MADA-Lanaudière, le 11 mai prochain à Joliette ;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-39

Société Alzheimer Lanaudière - soutien financier

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la *Société Alzheimer Lanaudière* à titre de contribution financière dans le cadre de la *Marche pour l'Alzheimer* qui se tiendra le 27 mai prochain à Saint-Charles-Borromée ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-40

Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la chef de division loisirs et vie communautaire, madame Josée Perreault à présenter une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures Québec-Municipalité - Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA)* pour l'aménagement d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite au Service des loisirs ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-41

Souscription - Fondation des Samares

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal souscrit une somme de 650 \$ à la Fondation des Samares dans le cadre de l'évènement-bénéfice La Classique de golf, afin de soutenir les jeunes de notre région dans leur parcours scolaire ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-42

Autorisation de signature - convention de bail de location

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie la convention de bail à intervenir avec *Devolutions inc.* relativement à la location de la maison ancestrale située au 1060, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-43

Ratification d'embauches diverses

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Denis Moreau	Concierge 17 avril à indéterminé	15,47 \$
Jonathan Deschênes	Manoeuvre parcs et bâtiments 30 avril à indéterminé	17,77 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-44

Avis de motion et présentation du projet de règlement - modification tarification

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 232-2017 concernant le financement de certains biens, services ou activités et imposant un tarif à cette fin, et plus spécifiquement, le tarif pour les bacs roulants de recyclage.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-05-45

Emprunts temporaires - règlements 231-2017 et 234-2017

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le trésorier, madame Martine Nadeau, à contracter auprès de la *Caisse Desjardins de D'Autray*, les emprunts temporaires pour les règlements suivants :

- règlement numéro 231-2017 : *Règlement aux fins de décréter, sur trois immeubles spécifiques, la construction d'une installation septique aux fins de desservir la résidence isolée qui y est construite et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 56 288 \$;*
- règlement numéro 234-2017 : *Règlement aux fins d'assumer le paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux, et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 106 205 \$;*

Que le maire ou le maire suppléant et le trésorier ou l'assistant-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-46

Mandat à l'Union des municipalités du Québec - achat de bacs de recyclage

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2019 ;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants de recyclage dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long ;

Que la Ville de Lavaltrie confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants de recyclage nécessaires aux activités de la Ville de Lavaltrie pour l'année 2019 ;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

Que, si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Lavaltrie s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon les quantités minimales déterminées et les autres conditions contractuelles ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Lavaltrie s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée ;

Que la Ville de Lavaltrie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5% ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-47

Radiation de taxes

ATTENDU que l'opération de réforme cadastrale effectuée sur le territoire de la Ville de Lavaltrie a généré de nouveaux lots ;

ATTENDU que certains lots appartiennent à des propriétaires décédés ;

ATTENDU qu'il serait inapproprié pour la Ville d'investir des sommes afin de régulariser la situation puisque certains de ces lots n'ont aucune valeur ;

ATTENDU que pour des raisons d'efficacité administrative, il est nécessaire de procéder à la radiation des taxes dues, sur certains lots ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil autorise la radiation des taxes suivantes :

Matricule	Année	Montant
1689 24 2828	2017	66,95 \$
1689 24 2828	2018	87,52 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-48

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement

Construction Julien Dalpé inc.	Avenant 208	1 984,80 \$
--------------------------------	-------------	-------------

Règlement 223-2017 - Travaux de réaménagement du parc Gérard-Lavallée

GBI Services d'ingénierie	Avenant 207	5 032,75 \$
---------------------------	-------------	-------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasites

Filtrum Construction	Coupon 1119	11 159,53 \$
----------------------	-------------	--------------

Règlement 207-2015 – Remplacement de différents ponceaux

Groupe Lexis Média inc.	Coupon 1112	289,73 \$
Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1117	784,13 \$

Règlement 220-2016 - Acquisition d'immeuble situé aux 273-275 rue Notre-Dame et travaux de mise aux normes et d'aménagement

Construction Julien Dalpé inc.	Coupon 1123	47 514,47 \$
--------------------------------	-------------	--------------

Règlement 224-2017 - Acquisition de divers équipements informatiques et de télécommunications

MRC de D'Autray	Coupon 1122	1 995,85 \$
-----------------	-------------	-------------

Règlement 226-2017 - Acquisition d'ameublement et la réalisation de travaux de rénovation, d'entretien et de réaménagement de différents immeubles municipaux

Produits d'entreposage Pedlex ltée	Coupon 1121	2 968,73 \$
------------------------------------	-------------	-------------

Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de ville

Les Services exp inc.	Coupon 1116	2 655,92 \$
Médias Transcontinental s.e.n.c.	Coupon 1120	(378,04 \$)

Règlement 229-2017 - Coût des honoraires professionnels nécessaires à la confection des plans et devis, de l'estimation détaillée et de l'accompagnement - urbanisation Route 131

Comeau Experts-conseils	Coupon 1115	14 941,00 \$
-------------------------	-------------	--------------

Règlement 231-2017 - Construction d'installation septique sur trois immeubles spécifiques

Groupe Lexis Média inc.	Coupon 1113	83,65 \$
-------------------------	-------------	----------

Règlement 234-2017 - Paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés - entente relative à des travaux municipaux

Groupe Lexis Média inc.	Coupon 1114	83,64 \$
-------------------------	-------------	----------

Règlement 238-2018 - Paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés - entente relative à des travaux municipaux

Groupe Lexis Média inc.	Coupon 1118	289,74 \$
-------------------------	-------------	-----------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 mars au 25 avril 2018.

2018-05-49

Autorisation de paiement - comptes à payer du 4 au 30 avril 2018

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 au 30 avril 2018 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 261 088,39 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 450 à 455, 45070 à 45076, 45079 à 45086, 45089 à 45103, 45105 à 45147, 45149 à 45236, 45238 à 45278, 47360 à 47362).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2018-05-50

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H42.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, sauf à l'égard de la résolution numéro 2018-05-04, cette dernière sera soumise de nouveau au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8^e jour du mois de mai 2018.

Christian Goulet, maire